Envoyé en préfecture le 25/06/2026
Reçu en préfecture le 25/06/2026
Publié le
ID : 022-212203186-20260625-202604005-DE

Département :
Côtes d'Armor
Arrondissement :
Dinan

Commune de Saint-Michel-de-Plélan

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 juin 2026

Le jeudi 18 juin 2026 à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle du conseil, en séance ordinaire, sous la présidence de M. Jean-Yves VILLALON, Maire.

Conseillers en exercice : 11
Présents : 10
Absents : 1
Date de la convocation :
11 juin 2026

Présents : Jean-Yves VILLALON, Hervé OLDANI, Noémie EVRARD, David BOULAY, Dominique MONNIER, Gaël BLANCHARD, Catherine MOREL, Samuel ESNAULT, Floriane RIVAY, Alexandra MARTIN.

Absents excusés : Mélanie COLIN
Procuration :
Secrétaire de séance : Hervé OLDANI

2026 – 04 - 005 - Etude du devis du SDE concernant l'effacement des réseaux situé rue de l'école.

Rapporteur : Le Maire

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

VALIDE les projets suivant concernant l'effacement des réseaux, « rue de l'école » **estimé** à 23 643.53 € TTC.

- Le projet d'effacement des réseaux basse tension a « rue de l'école » sur la commune de Saint-Michel de Plélan présenté par le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de **26 000** € (coût total des travaux majoré de 8 % de frais de maîtrise d'ingénierie).

Notre commune ayant transféré la compétence de base électricité au Syndicat Départemental d'Energie, celui-ci bénéficiera du Fonds de Compensation de la T.VA et percevra de notre commune une subvention d'équipement calculée selon les dispositions du règlement financier approuvé par le comité syndical du SDE 22.

A titre indicatif, conformément aux dispositions du règlement financier approuvé par le comité Syndical le 16 Décembre 2022, votre participation financière calculée sur la base de l'étude sommaire s'élève à **11 916.67 €.**

- Le projet d'aménagement d'éclairage public du déplacement du candélabre FA0031 « Rue de L'école » sur la commune de Saint-Michel de Plélan présenté par le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor est estimé à **3 700.00 €** (coût total des travaux majoré de 8 % de frais de maîtrise d'ingénierie).

Notre commune ayant transféré la compétence travaux d'éclairage public au Syndicat Départemental d'Energie, elle versera à ce dernier une subvention d'équipement, conformément au règlement financier du calculé sur le montant de la facture de l'entreprise affectée du coefficient moyen du marché auquel se rapportera le dossier.

A titre indicatif, conformément aux dispositions du règlement financier approuvé par le comité Syndical le 16 Décembre 2022, votre participation financière calculée sur la base de l'étude sommaire s'élève à. **2 226.86 € TTC**

- Le projet de construction des infrastructures souterraines de communications électroniques à « Rue de L'école » à Saint Michel de Plélan présenté par le syndicat Départemental d'énergie des côtes D'Armor pour un montant estimatif de.9 500,00€ TTC. (Cout total des travaux majoré de 8% de frais d'ingénierie).

Notre commune ayant transféré la compétence infrastructures souterraines de communications électroniques au Syndicat Départemental d'Energie, elle versera à ce dernier une subvention d'équipement, conformément au

Envoyé en préfecture le 25/06/2026
Reçu en préfecture le 25/06/2026
Publié le
ID : 022-212203186-20260625-202604005-DE

Règle
ment financier du SDE calculé sur le montant de la facture de l'entreprise affectée du coefficient moyen du marché auquel se rapportera le dossier.

A titre indicatif, conformément aux dispositions du règlement financier approuvé par le comité Syndical le 16 Décembre 2022, votre participation financière calculée sur la base de l'étude sommaire s'élève à **9 500 € TTC**.

Les appels de fonds au Syndicat se font en un ou plusieurs acomptes puis un décompte et au prorata du paiement de celle-ci.

Orange n'est pas maitre d'ouvrage des prestations de câblage des réseaux de télécommunications qui seront facturées à la commune selon des conventions particulières passées avec cet organisme.
Les participations des collectivités seront calculées au coefficient moyen du marché de travaux auquel se rapporte le dossier. L'appel de fonds se fait en une ou plusieurs fois selon que le syndicat aura réglé l'entreprise suivant les mêmes modalités et au prorata du paiement à celle-ci.

Pour copie conforme,
A Saint-Michel-de-Plélan,
Le 19juin 2026

Le Maire,
Jean-Yves VILLALON

Le secrétaire, Hervé OLDANI



« 4, rue des Terre Neuvas » 22980 SAINT-MICHEL de PLELAN – Tél. / Fax : 02 96 27 04 06
Saint-michel.de.plelan@wanadoo.fr